Formulaire d'attestation du respect de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux.

Je soussigné :

représentant de la société situé à :

Numéro		*Voie*			
Lieu-dit		*Localité*			
Code postal		*BP*		*Cedex*	

Agissant en qualité de :

Atteste que :
En date du :
La société ou la personne :

Adresse			
Code postal		*Localité*	

Maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

Située à :

Adresse			
Code postal		*Localité*	

Référence(s) cadastrale(s) :

Référence(s) du permis de construire :

Date dépôt demande PC		Date du PC	

m'a confié la mission d'attester, à l'issue de l'achèvement des travaux, que la réglementation thermique a été respectée selon les prescriptions de l'article L. 172-1 du code de la construction et de l'habitation.

La visite sur site a eu lieu le :

La personne représentant la société délivrant la présente attestation récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

La société atteste du respect de la réglementation thermique	
La société atteste d'irrégularités vis à vis du respect de la réglementation thermique	

Formulaire d'attestation du respect de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux.

POSTES VERIFIES

Chapitre 1 : Données administratives

1.1 - Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 *(maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)*	
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant *(dans le cas des extensions ou surélévation)*	

1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	

Chapitre 2 : Exigences de résultat

2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients Bbio et $Bbio_{max}$ en nombre de points

Bbio :		$Bbio_{max}$:	
Bbio ≤ $Bbio_{max}$:			

Chapitre 3 : Exigences de moyen

3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage :

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :	

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ?

Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques

4.1 - Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants	

Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : (m^2.K/W)	Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m^2)	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage

La surface d'isolant posée est-elle supérieure à 80% de la surface prise en compte dans l'étude thermique ?

4.5 – Protections solaires

Présence de protections solaires	
Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	

Chapitre 5 : Cas particuliers

5.2 - Bâtiment livré sans système de chauffage

Le bâtiment a-t-il été livré sans équipement de génie climatique ?	OUI

5.4 - Contrat de louage d'ouvrage ou contrat de construction de maison individuelle signé avant le 1er octobre 2021

Si la construction du bâtiment a donné lieu à la signature **d'un contrat de louage d'ouvrage** avant le 1er octobre 2021, et si la demande de permis de construire ou la déclaration préalable est déposée avant le 1er septembre 2022, date de signature dudit contrat :	
Si la construction du bâtiment a donné lieu à la signature **d'un contrat de construction de maison individuelle** avant le 1er octobre 2021, date de signature dudit contrat :	

5.5 - Bâtiments situés dans un périmètre de développement prioritaire d'un réseau de chaleur ou de froid classé

Le bâtiment est-il situé dans un périmètre de développement prioritaire d'un réseau de chaleur ou de froid classé ?	
Une dérogation à l'obligation de raccordement a-t-elle été obtenue ?	

Formulaire d’attestation du respect de la réglementation thermique à l’achèvement des travaux.